

15. Août 1784.

603

voient donner à considérer à L. H. Puissances,
« si, pour couper cours à de pareils faux-
» fuyans mal-fondés & peu convenables au
» respect, qui leur est dû, & dont on a déjà
» eu l'expérience, elles ne pourroient pas ar-
» rêter, que qu'inhérent aux résolutions prises
» à ce sujet il sera spécialement ordonné au
» vice-amiral de Byland de répondre devant
» la commission de L. H. P. à telles questions,
» qu'elle jugera à propos de lui faire relati-
» vement à l'examen décerné.

Dès le lendemain la proposition, faite par
Mrs. les commissaires, a été convertie en
une résolution des Etats-généraux; & il a
été ordonné au vice-amiral de Byland de ré-
pondre sans tergiversation à toutes les ques-
tions, que la commission jugera à propos de
lui faire.

Il a été lu, le 23, à l'assemblée de Leurs
Hautes-Puissances un nouveau mémoire de
Sa Majesté le Roi de Prusse, lequel a été
remis à Berlin de la part de Sa Majesté à
M^r. le baron van Reede, envoyé extraordi-
naire de Leurs Hautes-Puissances.

Les derniers avis d'Arnhem portent, que
depuis quelques jours on y avoit aperçu
des mouvemens tumultueux, le soir à l'heure
de la retraite militaire, où les trompettes
sonnoient quelques airs défendus dans ces
circonstances. Le 14, le noble & vénérable
magistrat de la ville a rendu une publication,
en vertu de laquelle, tout attroupement est
défendu sous les peines les plus sévères; &
les bourgeois comme les militaires exhortés à
se comporter d'une manière paisible: avec
injonction expresse aux trompettes & aux fi-
fres